



ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION PROJET DE RÈGLEMENT N° 2022-15

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, que le conseil des maires a adopté à sa séance du 23 novembre 2022 le projet de règlement no 2022-15 modifiant le schéma d'aménagement no 2002-16 afin de procéder à un échange entre les affectations de villégiature, municipalité de Nantes.

QU'une assemblée publique de consultation en rapport avec ce règlement, sera tenue **au bureau municipal de Nantes situé au 1244, rue Principale, à Nantes, le lundi 30 janvier 2023 à compter de 19 heures**, et ce, afin de présenter et d'expliquer les modifications proposées au schéma d'aménagement et d'entendre les personnes intéressées à se prononcer sur ce projet.

Il est possible, pour quiconque le désire, de prendre connaissance de ce projet de modifications en se rendant au bureau de la Municipalité régionale de comté du Granit entre 8 h 30 et 12 h et entre 13 h et 16 h 30 du lundi au vendredi ou en vous rendant au bureau de votre municipalité aux heures normales d'ouvertures.

LE PROJET DE RÈGLEMENT N° 2022-15 A POUR BUT DE :

- **Nantes** : Intégrer à l'affectation Villégiature les lots 6 381 102, 6 393 582 et 6 393 583 et une partie des lots 6 393 584 et 6 393 585, pour une superficie d'environ 8.1 hectares et intégrer les parties des lots 5 555 397 et 3 479 591 actuellement dans l'affectation Villégiature à l'affectation Rurale, pour une superficie d'environ 10 hectares.

Donné à Lac-Mégantic ce 9 janvier 2023.

Sonia Cloutier
Directrice générale et Greffière-trésorière